



Chère maman, vous allaitez et vous travaillez ?

Alors vous avez droit à des
pauses d'allaitement* de
l'ordre de :

- **2x45 minutes** par jour si vous travaillez à plein temps et de
- **1x45 minutes** pour un mi-temps.

*La pause d'allaitement est calculée proportionnellement en fonction du temps de travail effectué.



ALLAITER ET TRAVAILLER C'EST UN DROIT !

Plus d'informations sur :

